

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE DE REGULARISATION D'AUTORISATION D'EXPLOITER



**PANDROL SAS**

**RAISMES**

Fait à Lezennes, le 24 Octobre 2016  
Version finale modifiée le 03 Septembre 2019  
Version finale 2 modifiée le 19 Novembre 2019

KALIÈS – KA13.04.007

K:\asskotarek\PANDROL à RAISMES\Texte\19-11-19 RNT PANDROL SAS.docx

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la demande de régularisation d'autorisation d'exploiter pour la Société PANDROL SAS à RAISMES (59).

Les activités de la Société PANDROL SAS sont autorisées par un arrêté préfectoral en date du 30 août 1985.

PANDROL SAS est le spécialiste et leader mondial de la soudure de rails, tant par le procédé aluminothermique que par le procédé électrique ; et le spécialiste en systèmes de fixation de rail et voie sans ballast ainsi qu'en systèmes d'électrification.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement, les installations du site de RAISMES sont soumises à :

➤ Autorisation au titre des rubriques :

- × **2523** *Fabrication de produits céramiques et réfractaires, la capacité de production étant supérieure à 20 t/j ;*
- × **2566-1** *Nettoyage et décapage des métaux par traitement thermique. La capacité volumique du four étant supérieure à 2 000 L.*

➤ Déclaration au titre des rubriques :

- × **1414-3** *Installation de remplissage ou de chargement ou de déchargement ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés. Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes) ;*
- × **2560** *Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW ;*
- × **2661-1** *Transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression*

*(extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 1 t/j mais inférieure ou égale à 10 t/j ;*

- × **2661-2** *Transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 2 t/j mais inférieure ou égale à 20 t/j ;*
- × **2915-2** *Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles. Lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides, si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25°C) est supérieure à 250 L ;*
- × **4330** *Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60°C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t ;*
- × **2910-A** *Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse [...], des produits connexes de scierie et des chutes mécaniques du bois brut [...], de la biomasse issue de déchets [...], ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale de l'installation est supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW.*

Le site occupe une surface totale de 72 031 m<sup>2</sup> (dont 2 691 m<sup>2</sup> pour l'école de soudure). Il comporte les installations suivantes :

- Usine A : Ce bâtiment est dédié aux activités suivantes :
  - fabrication des charges de soudure ;
  - fabrication de creusets jetables ;
  - recherche, essais et contrôle (laboratoire, station de soudage) ;

- fabrication et maintenance des outillages (modèles) ;
  - stockages de matières premières, produits finis et produits divers ;
  - réception, préparation, expédition.
- Usine B : Ce bâtiment est dédié aux activités suivantes :
- préfabrication et conditionnement des produits réfractaires (moules, briquettes, bouchons, douilles) ;
  - préparation des oxydes de fer ;
  - stockages (matériaux inertes tels que sable, ciment, etc., modèles).

A noter que ce bâtiment comprend une partie désaffectée sur 2 000 m<sup>2</sup> environ.

- Usine C : Ce bâtiment est dédié aux activités suivantes :
- atelier mécanique (montage, entretien et réparation des équipements et machines de voie, et du matériel d'électrification) ;
  - fabrication des isolateurs ;
  - stockages (magasin mécanique, matières premières et produits finis).
- Ecole de soudure ;
- Locaux administratifs : bureaux administratifs d'une part, bureaux mécaniques d'autre part ;
- Local du gardien ;
- En extérieur :
- une installation de traitement des oxydes de fer (à proximité de l'usine B) ;
  - une installation de distribution de GPL et la cuve de stockage associée (à proximité de l'usine C) ;
  - 2 cuves aériennes de fioul et une cuve aérienne de CO<sub>2</sub> (à proximité de l'usine B) ;

- une zone de stockage et de manutention des oxydes de fer employés comme matières premières pour les charges (à proximité de l'usine B), sur une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> environ ;
- 3 silos de sable à proximité des usines A et B ;
- des zones de chargement et de déchargement, situées au niveau des usines A, B et C ;
- à l'entrée du site, en dehors du périmètre clôturé, un parking réservé au personnel et quelques places de stationnement pour les visiteurs.

Le plan de la page suivante permet de visualiser les installations du site.

Le site PANDROL SAS présente un effectif de 195 personnes.

Les horaires de travail sont variables selon les secteurs. Le site peut fonctionner du lundi au dimanche matin en continu, 260 j/an.

# PLAN DES INSTALLATIONS PANDROL SAS

**PANDROL**  
Partners in excellence

Z.I. du Bas Pré  
59590 RAISMES  
Tél : 03.27.22.26.26  
Fax : 03.27.22.26.00



# ÉTUDE D'IMPACT



## INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site est implanté sur la commune de RAISMES, dans le département du Nord (59).

Il occupe les parcelles cadastrales suivantes :

Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface exploitée (m <sup>2</sup> )
AX161	3 904	3 904
AX273	508	508
AX316 (p)	942	170
AX352 (p)	2 574	2 517
B326	8 989	8 989
B327 (école de soudure)	2 691	2 691
B339 (p)	41 144	40 819
B344	1 093	1 093
B444	2 371	2 371
B446	7 608	7 608
B443	1 361	1 361
<b>Total exploité</b>		<b>72 031 m<sup>2</sup></b>

A noter que la Société PANDROL SAS est également propriétaire de parcelles non exploitées : les parcelles n° 184, 185, 186 et 187 de la section B, représentant une surface totale de 19 549 m<sup>2</sup>. Ces parcelles ne sont pas incluses dans la limite d'exploitation du site. Elles seront prêtées à des agriculteurs pour un usage de cultures et de jachères.

Au Plan Local d'Urbanisme, le site est situé en zone UE. Il s'agit d'une zone urbaine à vocation économique artisanale, industrielle et de services, dans laquelle doit se maintenir et se développer l'activité existante, ainsi que les nouvelles implantations d'activités.

Le site PANDROL SAS est visé par les servitudes de protection des centres hertziens contre les perturbations électromagnétiques. Le site entre en effet dans la zone de protection de 3 km du centre hertzien d'ANZIN.

Il n'est en revanche pas concerné par les servitudes de protection des lignes ferroviaires (en limite d'exploitation) et n'entre pas dans le périmètre de protection d'un monument historique.

Le site PANDROL SAS est accessible via l'entrée de la zone Industrielle du Bas Pré.

Le site est limité :

- ✘ au sud par la voie ferrée TER qui relie DOUAI à BLANC-MISSERON via VALENCIENNES ;
- ✘ au sud-ouest par un stand de tir et des parcelles agricoles ;
- ✘ à l'ouest par des parcelles agricoles ;
- ✘ au nord-ouest par la Société DEPRECQ, dont l'activité principale est la métallurgie ;
- ✘ au nord par la rue de la Douane, la Société COEXIA ENVELOPPE, spécialisée dans l'isolation des bâtiments (couverture, façade, étanchéité...) et des maisons d'habitation ;
- ✘ à l'est par des maisons d'habitation

Les principales infrastructures de transport situées à proximité du site sont les suivantes :

- ✘ la voie ferrée DOUAI – BLANC MISSERON au sud, en limite de propriété ;
- ✘ la route départementale D169 à 90 m au nord ;
- ✘ l'autoroute A23 à 800 m à l'ouest ;
- ✘ la voie ferrée LILLE – VALENCIENNES à 850 au nord-est ;
- ✘ la route départementale D375 à 880 m à l'est ;
- ✘ la route départementale D70 à 1,0 km au sud-est ;
- ✘ la route départementale D313 à 1,1 km au nord-ouest.

La Société PANDROL SAS est implantée à RAISMES, au sein du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (59PNR2).

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, ni sur une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m.





## EAU ET SOLS

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

- Le site PANDROL SAS est alimenté en eau potable par le réseau public d'alimentation de la ville de RAISMES, géré par la Société EAU ET FORCE.

L'eau est utilisée sur le site pour les besoins suivants :

- ✘ les besoins industriels ;
- ✘ les besoins sanitaires et le nettoyage des locaux ;
- ✘ la défense incendie (essais).

A noter qu'aucun process de fabrication ne nécessite l'utilisation d'eau. Seules des opérations de contrôle spécifiques (ressuage) sont consommatrices d'eau.

- La consommation totale du site en eau de ville est de 5 000 à 5 500 m<sup>3</sup>/an environ.
- Le site comporte 2 réseaux distincts :
  - ✘ le réseau des eaux pluviales, qui collecte les eaux pluviales ruisselant sur les toitures et les surfaces imperméabilisées (voiries et parkings) ;
  - ✘ le réseau des eaux usées, qui collecte les eaux usées issues des utilisations par le personnel, ainsi que les eaux de nettoyage de certains locaux (bureaux et laboratoire), les eaux de lavage des mains et les eaux de l'aire de lavage haute pression.

Il est à noter que la plupart des utilisations industrielles de l'eau sur le site génèrent des effluents qui ne sont pas rejetées dans les réseaux, mais sont collectées et gérées comme déchets. Il s'agit des eaux chargées en particules et hydrocarbures récupérées au niveau des laveurs de gaz des fours, et des eaux du laboratoire souillées par des produits chimiques.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Un dispositif de disconnexion est installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau.
- Les effluents générés par le site PANDROL SAS sont collectés par un réseau de type séparatif, distinguant les eaux pluviales et les eaux usées. Leur gestion fait l'objet d'une convention tripartite entre PANDROL SAS, le SIARB et la Société EAU ET FORCE.
- Les eaux de ruissellement sur l'aire de stockage des oxydes sont prétraitées par un ouvrage de décantation (déboureur).

L'ensemble des eaux pluviales de l'usine est acheminé vers un bassin de tamponnement d'un volume utile de 1 070 m<sup>3</sup>, qui permet également, en cas de sinistre, de confiner les eaux d'extinction d'incendie sur le site.

Un séparateur d'hydrocarbures placé en sortie du bassin assure un abattement des hydrocarbures et des MES contenus dans les eaux pluviales. Celui-ci fait l'objet d'une vérification et d'une vidange annuelle. Il garantit notamment une concentration en hydrocarbures inférieure à 5 mg/L.

- Le site possède un seul point de raccordement au réseau public d'eaux usées. Les eaux usées sont ensuite acheminées vers la station d'épuration de BEUVRAGES pour y être traitées.
- Les produits présentant une incompatibilité sont stockés sur des rétentions séparées.

Des kits antipollution sont disponibles sur le site à proximité des lieux à risque. Ils contiennent des boudins permettant de protéger les avaloirs de collecte des eaux pluviales d'un éventuel déversement accidentel dans les réseaux d'eau. Une procédure décrivant leur mise en œuvre est en vigueur sur le site.

- En cas d'incendie, le confinement des eaux d'extinction sera réalisé dans les réseaux et dans le bassin de tamponnement des eaux pluviales d'un volume utile de 1 070 m<sup>3</sup>.



## AIR

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

Les rejets atmosphériques principaux du site sont constitués par :

- des gaz issus des installations de combustion alimentées en gaz naturel (chaudières, aérothermes),
- des gaz de combustion des fours de traitement,
- des rejets des extracteurs d'air d'ambiance des locaux et machines de fabrication,
- des poussières résiduelles des systèmes de filtration et dépoussiéreur,
- des gaz d'échappement des engins de circulation (chargeuse, camions).

### ➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Les sources de polluants atmosphériques sont, lorsque cela est requis par la réglementation ou justifié par l'importance des rejets, captés, traités (filtres, dépoussiéreur, cyclone) et rejetés par des cheminées d'une hauteur permettant une bonne diffusion des rejets.
- L'ensemble des rejets du site PANDROL SAS respectent les valeurs limites réglementaires d'émission applicables par son arrêté préfectoral et de l'arrêté du 02 Février 1998.



## CLIMAT

### ☞ Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement

➤ Les activités liées du site PANDROL SAS sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :

- ✖ CO<sub>2</sub> : issu de la combustion du gasoil des poids lourds et de la chargeuse et de certaines installations du process ;
- ✖ NO<sub>x</sub> : émis par les installations de combustion.

### ☞ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- En fonctionnement normal comme en fonctionnement dégradé, les émissions de gaz à effet de serre du site sont très limitées.
- Le trafic de véhicules sur le site est faible, et la chargeuse a un temps de fonctionnement limité. Les installations de combustion sont de faible puissance et, pour les installations de chauffage, ne fonctionnent qu'en hiver. Elles sont régulièrement contrôlées et entretenues, et respectent les valeurs limites d'émission en NO<sub>x</sub> qui leur sont applicables. Le CO<sub>2</sub> issu du dégazage des pièces moulées, par sa faible quantité, est négligeable.



## BRUIT

### ➔ Caractéristiques de l'installation :

- Le bruit ambiant est principalement conditionné par les axes routiers et ferroviaires et les activités des entreprises voisines.
- Les habitations les plus proches sont situées en limites d'exploitation nord-est et est du site. Aucun établissement recevant du public n'est répertorié dans un rayon de 500 m autour du site.
- Les principales sources d'émissions sonores du site sont les suivantes :
  - ✓ les installations de production et fours de traitement,
  - ✓ les activités de manutention et manipulation de produits,
  - ✓ les camions de livraison et d'expédition.
- Des campagnes de mesures acoustiques ont été réalisées en juillet et août 2013, en juin 2017, en octobre 2018 et en juin 2019 par la Société KALIÈS en limite d'exploitation et au voisinage habité, en période de jour et de nuit, lorsque la Société PANDROL SAS est en activité et à l'arrêt, afin de déterminer les niveaux sonores ambiants et résiduels de la zone d'étude.
- Ces campagnes indiquent que les niveaux sonores au voisinage du site se sont nettement améliorés.
- Les niveaux sonores en limite d'exploitation respectent les valeurs limites de leur Arrêté Préfectoral actuel et de l'arrêté du 23 janvier 1997, sauf pour le point 1 situé à proximité de l'usine B (traitement des oxydes et fabrication des moules), pour lequel on observe encore un dépassement de jour et de nuit au voisinage habité de la rue du Bas Prè. Depuis ces mesures, des actions ont été entreprises et seront mises en œuvre pour diminuer l'impact acoustique du site sur les populations environnantes sur l'année 2019, à savoir :
  - installation d'un bureau à l'extérieur du bâtiment four dans l'objectif de maintenir les portes du bâtiment fermées (bureau opérationnel depuis octobre 2019) ;

- installation d'un silencieux pour réduire le niveau de bruit du ventilateur du four. En effet, suite à une cartographie acoustique de l'atelier de traitement des oxydes de fer et ses alentours en Mai 2019, il en ressortait que le ventilateur du four de grillage des oxydes de fer présente une valeur significative au niveau acoustique (100 dB). Un silencieux a été mis en place au niveau du ventilateur le 16 septembre 2019. La nouvelle cartographie acoustique réalisée le 18 septembre 2019 montre un gain d'environ 20 dB ;
- usage d'un compresseur usine au lieu du compresseur camion pour le déchargement du sable (31 décembre 2019). En effet, lors du déchargement des camions de sable dans les silos, le compresseur du camion occasionne un bruit important. Il est prévu d'utiliser le réseau d'air comprimé de l'usine pour le dépotage à la place du camion afin de limiter le bruit ;
- déplacement de la zone de dégazage. La zone de dégazage du camion est réalisée au niveau du dépotage : une zone plus éloignée des riverains reste à définir et est prévue avant le 31 décembre 2019.

De nouvelles mesures de bruit seront réalisées suite à la finalisation du projet au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 afin de mesurer le bénéfice des actions mises en place.

➔ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- La Société PANDROL SAS a mis en place un capotage du brûleur du sécheur, a placé ses compresseurs sous bâtiment et a diminué le niveau sonore du signal de recul des engins. Des actions citées ci-avant sont encore en cours de mises en œuvre.
- De nouvelles mesures de bruit seront réalisées suite à la finalisation du projet au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 afin de mesurer le bénéfice des actions mises en place.



## DECHETS

### ➔ Inventaire des déchets :

Les principaux déchets générés par le site PANDROL SAS sont :

- ✗ les déchets ménagers et assimilés, les déchets d'emballage et / ou valorisables (bois, papier, carton, plastique, ferraille) ;
- ✗ les rebuts de la fabrication des produits réfractaires ;
- ✗ les fûts et contenants vides, les absorbants et chiffons d'essuyage souillés ;
- ✗ les piles, accumulateurs et tubes fluorescents ;
- ✗ les battitures issues de la fabrication des charges ;
- ✗ les fibres céramiques issues de la fabrication des isolateurs ;
- ✗ les déchets liquides dangereux ou non dangereux.

### ➔ Elimination :

- Un registre des déchets est tenu à jour, mentionnant notamment, par année, pour chaque enlèvement de déchet, la date, le numéro de bordereau, le code déchet, la nature du déchet, le tonnage et la destination finale du déchet.
- Les déchets générés sur le site sont pris en charge par des sociétés extérieures autorisées pour la collecte, le transport, la valorisation ou l'élimination des déchets.
- Un tri sélectif est mis en place, notamment pour les déchets ménagers et assimilés, les déchets papiers issus des bureaux et les déchets d'emballage. Les déchets dangereux sont collectés séparément des déchets non dangereux, et de façon à éviter la contamination des déchets non dangereux.
- La Société PANDROL SAS a recours au tri à la source pour optimiser les filières de valorisation, et les déchets sont valorisés au maximum pour éviter la mise en décharge.
- Enfin, la Société PANDROL SAS sensibilise tous ses salariés à la bonne gestion des déchets. Les employés du site ont à leur disposition les contenants adaptés à chaque type de déchets, accompagnés de la signalétique appropriée.



## TRAFIC

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

- La Société PANDROL SAS est implantée sur la Zone Industrielle du Bas Pré à RAISMES, à environ 900 m à l'ouest du centre-ville.
- L'accès au site PANDROL SAS se fait via la rue Jean Jaurès et la rue de la Douane.
- L'activité du site PANDROL SAS à RAISMES génère un trafic de type routier uniquement.
- Les principales infrastructures de transport situées à proximité du site sont les suivantes :
  - la voie ferrée DOUAI – BLANC MISSERON au sud, en limite de propriété ;
  - la route départementale D169 à 90 m au nord ;
  - l'autoroute A23, à 800 m à l'ouest ;
  - la voie ferrée LILLE – VALENCIENNES à 850 au nord-est ;
  - la route départementale D375 à 880 m à l'est ;
  - la route départementale D70 à 1,0 km au sud-est ;
  - la route départementale D313 à 1,1 km au nord-ouest.
- Le trafic généré est estimé à 14 poids-lourds par jour et 4 à 7 navettes RAISMES – PETITE-FORÊT par jour ainsi que 211 véhicules légers par jour.
- Les poids lourds de livraison et d'expédition ne circulent que de jour, du lundi au jeudi de 7 h à 16 h 15, et le vendredi, de 7 h à 12 h15.

### ➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Le trafic poids-lourds engendré est limité (14 véhicules par jour aller-retour). Le trafic des véhicules légers est majoritairement dû aux mouvements des salariés à chaque changement de poste.



- Aucun véhicule ne circule le week-end. Les poids lourds de livraison et d'expédition ne circulent que de jour, du lundi au jeudi de 7 h à 16 h 15, et le vendredi, de 7 h à 12 h15.
- Concernant l'impact du trafic généré par la Société PANDROL SAS sur les routes environnantes, celui-ci est de l'ordre de 3 à 10 %, ce qui reste limité, sauf si l'ensemble des véhicules emprunterait la route D151 (33 % environ). En effet, celle-ci est assez peu fréquentée, au vu des comptages routiers disponibles. Soulignons néanmoins qu'en réalité, une minorité des véhicules issus du site PANDROL SAS ou s'y rendant emprunte cette voie.



## **EFFETS CUMULES**

Selon le portail de la Préfecture du Nord, un seul projet d'installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation est identifié sur le territoire de la commune de RAISMES et des communes limitrophes.

Il s'agit de la Société COVINOR à RAISMES. Le projet consistant en une simple régularisation administrative, il ne sera pas retenu dans la suite de l'étude, les impacts de ce site étant déjà pris en compte dans l'état initial.

Selon le portail de la Préfecture du Nord, aucun projet d'installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime de l'enregistrement n'est recensé sur la commune de RAISMES et les communes limitrophes.

Selon le portail de la Préfecture du Nord, 4 projets Loi sur l'eau nécessitant une autorisation ou une déclaration sont recensés sur la commune de RAISMES ou les communes limitrophes depuis 2012.

Par ailleurs, un projet est soumis à étude d'impact : le projet de contournement du Hameau de Cubray à SAINT-AMAND-LES-EAUX (création d'une route inférieure à 3 km).

Ces projets ne seront pas de nature à générer des effets sur l'environnement cumulables à ceux de la Société PANDROL SAS. Aucun effet cumulé lié à d'autres projets connus ne sera donc pris en compte dans la présente étude d'impact.

## VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

### ➤ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre :

- ✗ des effluents aqueux,
- ✗ des rejets atmosphériques,
- ✗ des émissions acoustiques,
- ✗ des déchets.

### ➤ Evaluation de l'impact sanitaire

#### ➤ Eau :

Les eaux sanitaires seront traitées en station d'épuration avant rejet au milieu naturel. Ces rejets ne seront donc pas retenus dans la suite de l'évaluation du risque sanitaire.

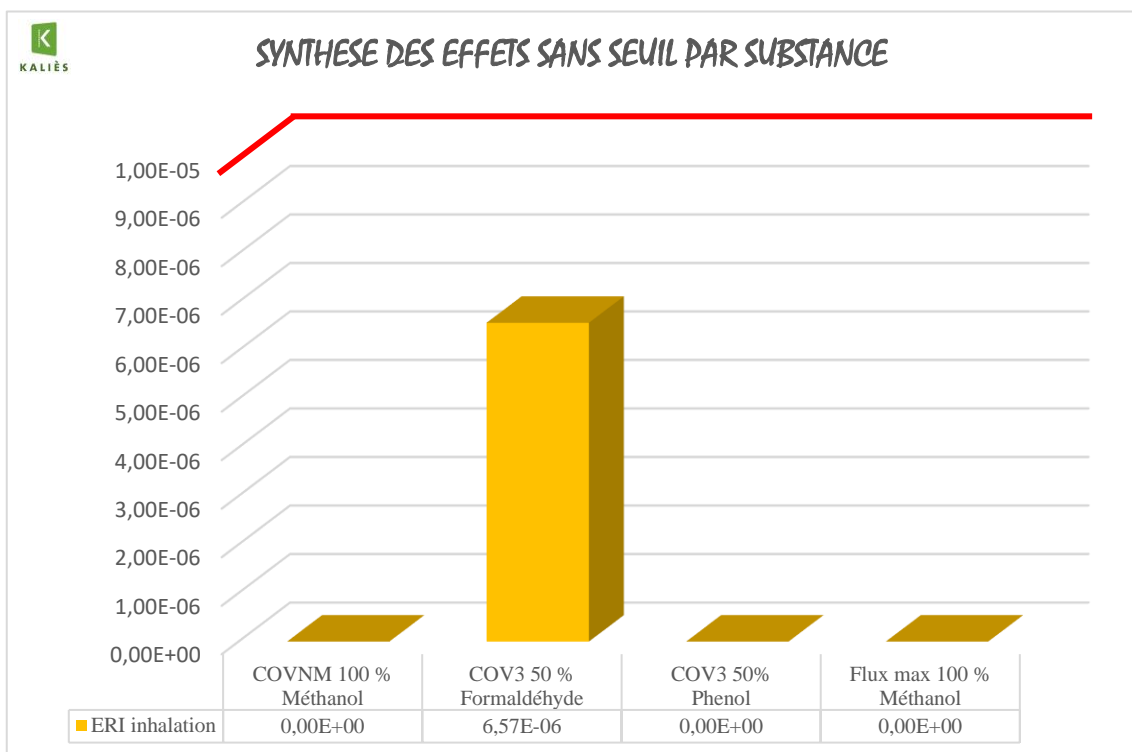
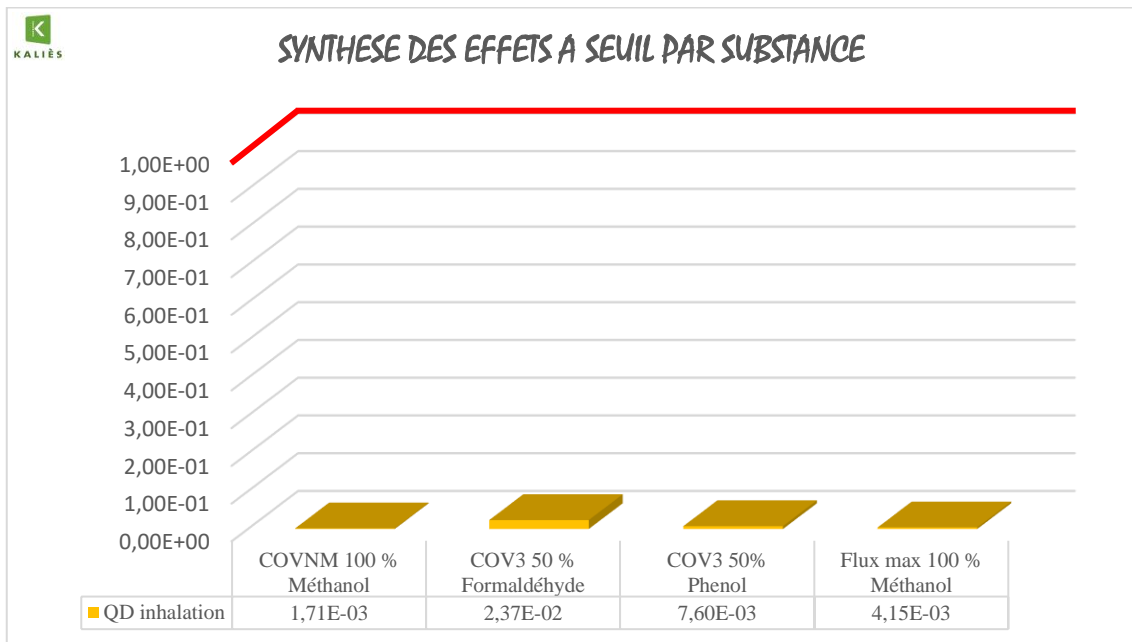
De même, les eaux pluviales collectées sur le site du fait de leur nature et/ou de leur traitement (séparateurs d'hydrocarbures) ne constitueront pas un risque sanitaire pour les populations alentours.

#### ➤ Air :

Du fait des faibles puissances des installations de combustion au gaz naturel (< 2 MW) et de la nature des rejets, les sources d'émission sont considérées comme négligeables.

De manière globale, les rejets du site PANDROL SAS sont des gaz de combustion, des poussières et des Composés Organiques Volatils (COV).

Des calculs de risques sanitaires ont été effectués sur les COV observés. Les graphes ci-après illustrent les résultats obtenus.



L'impact sanitaire a été considéré comme non significatif en termes d'effets systémiques à seuil et cancérigènes sans seuil.

La Société PANDROL SAS s'engage à ce que les sources d'émission de COV respectent les valeurs limites de concentration de l'arrêté du 02 février 1998.

Le formiate de méthyle et les poussières ont été évalués comme traceurs de pollution et feront l'objet d'un suivi.

#### ➤ Evaluation globale du risque sanitaire

L'impact sanitaire du site PANDROL SAS sur les populations environnantes sera considéré comme non significatif.

## ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site PANDROL SAS. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que les événements initiateurs identifiés correspondent majoritairement à des défaillances d'équipements électriques, des échauffements de pièces mécaniques ou encore à des travaux par points chauds menant à des départs d'incendie voir d'explosion. Quelques pollutions du milieu naturel ont été observées du fait de la présence de produits liquides.
- Sur le site, les principaux risques identifiés concernent : des risques d'incendie, d'explosion ou de déversement accidentel (usage de fioul, huiles, etc.). A noter, néanmoins, que les quantités de produits combustibles sur site sont faibles, souvent inférieures ou égales au régime de la déclaration ICPE, et dispersées dans les différentes usines.
- L'analyse des risques menée a permis d'identifier les principaux risques liés à l'exploitation du site PANDROL SAS. Au vu de l'analyse, aucun accident majeur potentiel n'a été retenu.
- Concernant les risques extérieurs, il n'y a pas d'activités industrielles ou autres susceptibles d'avoir des conséquences sur le site.
- Aucun risque naturel susceptible de générer des effets sur les installations du site n'a été retenu.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- ✘ formation du personnel et consignes de sécurité,
- ✘ extincteurs et RIA,
- ✘ poteaux incendie,
- ✘ site entièrement clôturé,
- ✘ présence d'un gardien.

## **NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

L'effectif du site PANDROL SAS est de 190 personnes.

Le personnel du site PANDROL SAS dispose de sanitaires et vestiaires en nombre suffisant.

De plus, il dispose des équipements de protection individuelle suivants : vêtements de travail, chaussures de sécurité, bouchons d'oreille, gants, casques, lunettes de protection, dispositif « travailleur isolé ».

Les salariés du site PANDROL SAS reçoivent plusieurs formations dont sauveteurs-secouristes du travail, équipier de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>nd</sup>e intervention, port de l'appareil respiratoire isolant (ARI), maniement des extincteurs et des RIA, habilitation électrique, environnement – sécurité, formations techniques / métiers.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

Enfin, le site PANDROL SAS possède un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui se réunit tous les trimestres.